



Arrêté N° 2025 – 17
Portant Autorisation de stationnement de taxi (ADS N°3)

Le Maire de la Commune de CAMPAN,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, Articles L 2212-3 et L 2213-3 ;

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 mars 1980 et 19 février 1981 fixant les conditions d'exercice de la profession de taxi dans le département des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté municipal en date du 24 mai 1978 réglementant la circulation et le stationnement des taxis et voitures de petite remise ;

Vu la loi n°2014-1104 du 01/10/2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur et son décret d'application n°2014-1724 du 30 décembre 2014 relatif au transport public de personnes.

Vu l'arrêté 2021-24 du 13 décembre 2021 autorisant la SARL Ambulances Victor Betbeder à exercer son activité sur la commune de Campan, modifié par arrêté 2022-01 du 3 février 2022,

Vu la cession de l'autorisation de stationnement par la SARL Ambulances Victor Betbeder au profit de la société POMÈS en date du 11 mars 2022,

Vu l'arrêté du 28 juin 2022 définissant la liste des chauffeurs,

Vu la demande du 13 mai 2025 de modification de cette liste,

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'arrêté pour redéfinir les conducteurs de l'autorisation N°3

ARRÊTE

Article 1 : Madame REINHOLD VON ESSEN Judith, gérante de la « **SARL POMES** » 2 rue de la Fontaine, 65200 Bagnères-de-Bigorre, est autorisée à exploiter l'ADS N°3 sur la commune de Campan avec le véhicule RENAULT MEGANE immatriculé DX-057-NY, conduit par les chauffeurs suivants :

- Madame Yolande PEYCHOU, née le 9 avril 1968 à BAGNERES DE BIGORRE (Hautes-Pyrénées), titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi 65.162.
- Monsieur Eric REINHOLD-VON-ESSEN, né le 25 avril 1974 à TOULOUSE (Haute-Garonne), titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi n° 65 133
- Monsieur Melvin REINHOLD-VON-ESSEN, né le 9 août 1999 à TARBES (Hautes-Pyrénées), titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi n° 06521000701
- Monsieur Hervé DELVALLEE, né le 31 mai 1973 à TARBES (Hautes-Pyrénées), titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi n° 65-141
- Monsieur Yohan MAZAUDIER, né le 10 novembre 1989 à Fontainebleau (Seine et Marne), titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi n° 06524003501

Article 2 : Le stationnement du véhicule RENAULT MEGANE immatriculé DX-057-NY est fixé devant l'ancienne Gendarmerie, rue du 8 mai 1945.

Article 3 : Notification du présent arrêté sera faite au pétitionnaire ainsi qu'aux services de l'Etat.

Article 4 : Monsieur le Maire, le Commandant de la communauté de brigades de Bagnères de Bigorre et les agents placés sous leurs ordres sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Campan, le 13 mai 2025

Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

